

LA DEMARCHE VAE

La démarche VAE s'appuie sur la constitution de dossiers, dont un « portefeuille de preuves » que le candidat complète et présente devant un jury final lors d'un entretien.

Les pré-requis

Le candidat doit justifier de **1 an** d'expérience minimum (salariée, non salariée, bénévole) en relation avec la certification demandée.

La demande VAE : 2 DOSSIERS

- **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Il contient les informations relatives aux emplois occupés et aux activités exercées en lien avec la certification visée.

Ces informations permettront de déterminer si la **candidature** est **recevable** pour la certification demandée. L'étude de recevabilité est réalisée par SUP'TG Niort.

👉 **Une fois la demande déclarée recevable, il appartient au candidat de constituer le dossier de validation.**

- **DOSSIER DE VALIDATION**

Il permet au candidat de décrire avec précision les activités qu'il a exercées et d'apporter la preuve des éléments avancés.

Le JURY

Il est organisé par SUP'TG Niort et compte un minimum de 4 personnes habilité à statuer de façon souveraine :

- Le président du JURY*
- Un représentant des salariés
- Un représentant des employeurs
- Un représentant de l'organisme de formation

Le JURY, suite à l'oral final, statuera à partir des éléments ainsi fournis dans le dossier de candidature et le dossier de validation. Le candidat peut obtenir l'obtention du Titre dans sa totalité ou seulement une partie.

**Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 50%, avec une répartition : 50% salariés-50% employeurs.*

Calendrier

Le JURY de validation se réunit selon un calendrier fixé par SUP'TG NIORT- CCI Deux Sèvres.

Le dossier de demande de VAE doit être déposé au plus tard, **1 mois avant la tenue du JURY**

Coût de la VAE

Frais de dossier de candidature et étude de recevabilité : 140€ exo de TVA

Frais d'accompagnement (facultatif) pour 18 heures – 1500€ exo de TVA

Exemple d'organisation : 3 séances de 3heures plus 9 séances de 1heure

Frais de jury VAE : 490€ exo de TVA